

Testament



L'expédition



Le premier huit jent honte un et le
neuf du mois de Janvier, après midi

Présent nous Jacques Lissieu notaire
Roya à la résidence de P. Dume Département
des Basses Alpes au Canton Lussignien

A été présentée madame Victoire Boyer,
veuve de Pierre Chauvin, sans profession, demeurant
et domiciliée à Mallefougasse.

Laquelle femme d'esprit et de corps, a dicté
en présence des Citoyens son testament à nous
notaire que nous avons écrit tel qu'il nous a
été dicté par la testatrice, laquelle dit:
Je lègue à Antoine Chauvin mon fils
demeurant à Mallefougasse, le tiers
propriétaire et hors part de tous les biens
que je laisserai en mourant, l'instituant
quart à ce mon héritier universel.
Le lecture a été faite de son testament
par nous notaire en la continuée présence
des Citoyens, la testatrice a déclaré qu'il
contenait sa volonté.

Fait à huis clos la maison de Jean
Baptiste Jaugue, en la même présence

de Joseph Durier cultivateur de St. Louis
Hubert maire Joseph Bonnet cultivateur
et d'Antoine Jaurat. Gode Forestier et
champs pour quatre Domaines et
renouvellement des lieux: binage, regie,
esfiges, avec nous notaire: Louis
bertatue, Regie par nous et
notaire des lieux a declaré infarous
le fait, le tout apres lecture faite
(Signé à la minute) Hubert =
J. Bonnet Durier: Jaurat et
Jaurat et

En marge de la minute
F. G. G. le vingt Septembre 1842
Lo 9 N. C. 4 Beau Cing francs
deux cinquante centimes (Signé)
Rece.

{ L'an mil huit cent quarante
deux le vingt cinq Septembre
Expédition et collection des
présentes ont été faites par
nous notaire maire (union),

Noted, of the same local sign
The same David Estabrook
Have in note possession, and
I understand so far as I know
of the same of the same, note from
your letter.

Any more delivery are desired
Could be made in the same way
Arthur Channing Esq. for signature,

Wm
F. Channing

L'apôtre du salut
mess^{rs} Victorin Boyer
me chassant de malheur